

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 01 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le premier Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,

Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, LE CORNEC Josiane (arrivée à 20 h 45), ORY Fabienne,

MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

**Absent (s) excusé (s)** : Mmes : GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte,  
M. DE BOISSESON Vincent,

**Absent (s)** : M. BERTAUD Pierre,

**Représenté (e) (s)** :

Mme GUERINEAU Virginie par Mme GIRAULT Florence,

Mme JAULIN Brigitte par M. MOIRIN Grégory,

Mme LE CORNEC Josiane par Mme BERGEOT Marie-Annette (jusqu'à 20 h 45),

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8 puis 9

**Date de la convocation** : 28 Janvier 2019

**Date d'affichage** : 28 Janvier 2019

Le quorum étant atteint,

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame GIRAULT Florence, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

#### Séance du 30 novembre 2018

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2018. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2018 a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### Séance du 19 décembre 2018

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Modification de l'ordre du jour du Conseil**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

- Convention avec l'Association « Etoile Sportive Villainoise »

Madame le Maire précise que cette convention est correctement rédigée et signée avec l'Association « Etoile Sportive Villainoise ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 01 février 2019,  
Vu la demande proposée par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 01 février 2019, comme suit :

- de supprimer la délibération relative à la Convention avec l'Association « Etoile Sportive Villainoise »

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

CCTVI : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges transférées du 20 novembre 2018 - Transfert de la compétence " Enfance Jeunesse " des communes de Villeperdue, Sainte-Catherine  
Convention avec l'Association " Club des Jeunes "  
Convention avec l'Association " Maison des Jeunes "  
SEPANT : Adhésion  
Rue Haute : Sécurisation des réseaux électriques  
Informatique : Consultation pour renouvellement du matériel  
Budget annexe Eau : Présentation et vote du budget 2019

**1) 2019\_001 – CCTVI : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges transférées du 20 novembre 2018 - Transfert de la compétence " Enfance Jeunesse " des communes de Villeperdue, Sainte-Catherine**

### **Délibération**

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20 novembre 2018, relative au transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » des communes de Villeperdue, Saint-Catherine de Fierbois et Thilouze,

Considérant que le Conseil Municipal doit approuver le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans un délai de trois à compter de sa transmission par son Président,

Considérant que le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été transmis le 20 décembre 2018 à la Commune de Villaines-les-Rochers ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20 novembre 2018 relative au transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » des communes de Villeperdue, Saint-Catherine de Fierbois et Thilouze.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 2) 2019\_002 – Convention avec l'Association " Club des Jeunes "

La convention de l'Association « Club des Jeunes » a été vue avec le Club lors du précédent mandat mais n'avait pas été signée. L'Association « Club des Jeunes » a été revue. La convention intègre maintenant l'arrivée de l'Association « Le Comptoir de Villaines », dans la Maison du Village.

Il reste à intégrer la gestion des factures d'électricité. Suite aux échanges avec le Trésor Public sur le choix de la façon de gérer la facturation de l'électricité, la méthode retenue est celle initialement mise en place soit une facturation au réel indépendamment du versement de la subvention. Le texte correspondant a été rajouté.

Cette refacturation au réel de l'électricité s'applique aussi à l'Association « Le Comptoir de Villaines », et à celle de l'Association « Etoile Sportive Villainoise ». Les deux conventions respectives intègrent déjà cette indication.

Le Conseil Municipal confirme le fait de maintenir la méthode de facturation au réel pour les trois associations tel que pratiqué jusqu'à présent et l'intégration de cette méthode dans les 3 conventions concernées.

Celle du foot étant rédigé dans ce sens, il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce point.

### Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Commune est tenue de signer une convention d'utilisation des bâtiments communaux avec toutes les associations, à laquelle elle met à disposition un local communal.

Madame le Maire présente un modèle de convention avec l'Association « Club des Jeunes » et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE que la convention d'utilisation du bâtiment « Le Club des Jeunes » soit renouvelée et signée avec l'Association « Club des Jeunes »,

VALIDE le principe que le remboursement des frais d'électricité au réel soit mentionné dans la convention, et confirme le maintien dans les conventions avec l'Association « Etoile Sportive Villainoise » et l'Association « Le Comptoir de Villaines »,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'Association « Club des Jeunes ».

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 3) 2019\_003 – Convention avec l'Association " Maison des Jeunes "

« Le Club Photo de la Maison des Jeunes d'Azay-le-Rideau » propose des réalisations d'exposition photo dans les communes. En 2018, le Club a proposé de venir sur Villaines-les-Rochers. Quatre photographes villainois font partie du Club.

Le thème choisi est : la biodiversité en lien avec l'osier et les troglos.

Le projet porte sur une dizaine de photos qui seront installées en extérieur à partir du printemps, pour la « Fête de la Pélerie ». Le Club a déjà lancé le concours. La commune prend en charge l'installation des supports. Ce dossier fait partie du projet « Le chemin d'osier en troglo » pour lequel une subvention de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) est attribuée.

#### Délibération

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la proposition de prêt à titre gratuit de photographies pour une exposition permanente en extérieur fait par « Le Club Photo de la Maison des Jeunes d'Azay-le-Rideau ».

Madame le Maire présente la convention présentée par « Le Club Photo de la Maison des Jeunes d'Azay-le-Rideau ».et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE qu'une convention d'utilisation à titre gratuit de photographies pour une exposition permanente en extérieur soit signée avec « Le Club Photo de la Maison des Jeunes d'Azay-le-Rideau ».

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec « Le Club Photo de la Maison des Jeunes d'Azay-le-Rideau ».

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 4) 2019\_004 – SEPANT : Adhésion

Plusieurs actions sont engagées avec la SEPANT :

- Madame JAULIN Brigitte, l'agent en charge des Espaces Verts et la coordinatrice des Temps des Activités Péri-éducatives (TAP) travaillent sur les espaces de plantes messicoles depuis 2018.

- Monsieur MOIRIN Gregory échange avec la SEPANT dans le cadre du Syndicat de d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI).

- Des échanges ont débuté avec la SEPANT dans le cadre de la gestion des Zone

Natura 2000. La commune possède un espace en zone Natura 2000 au Camp du Ruchard.  
- La SEPANT traite aussi de la gestion des déchets.

La SEPANT propose à la commune d'adhérer et d'intégrer le Conseil d'Administration. Le Conseil Municipal donne son accord.

Les représentants à la SEPANT seront Monsieur MOIRIN Grégory et Monsieur BRUYANT François (suppléant) en lien avec Madame JAULIN Brigitte pour l'entretien des espaces extérieurs et Madame BERGEOT Marie-Annette pour les zones « Natura 2000 »,

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « Objectif Zéro pesticide » et propose d'adhérer à la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT).

Puis, Madame le Maire présente la convention présentée par la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE que la commune adhère à la Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine (SEPANT),

DECIDE que deux personnes représenteront la Commune :

Monsieur MOIRIN Grégory  
Monsieur BRUYANT François (suppléant)

en lien avec Madame JAULIN Brigitte pour l'entretien des espaces extérieurs et Madame BERGEOT Marie-Annette pour les zones « Natura 2000 »,

S'ENGAGE à payer la cotisation d'adhésion d'un montant de 20,00 €,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes à cette adhésion.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **5) 2019\_005 – Rue Haute : Sécurisation des réseaux électriques**

La commune a demandé au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) de préciser quels sont les réseaux électriques du village à sécuriser en priorité.

La rue des Ecoles a été sécurisée en 2018. En 2019, c'est la rue Haute qui est programmée.

L'enfouissement des lignes électriques est systématiquement examiné. Pour cela, le

Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a sollicité le Syndicat des Cavités 37 qui a remis son rapport le 15 octobre 2018. La cartographie et une analyse technique des caves rue Haute a été effectuée (sauf pour deux caves).

Une réunion de préparation a eu lieu le 23 janvier 2019 avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et l'Entreprise ERS chargée des travaux par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

L'enfouissement complet n'est pas envisageable car certaines parties sous-cavées ne le permettent pas. La proposition est d'enfouir les raccordements traversant la rue des Marches d'un côté et la rue des Caves Fortes au niveau de la Maison du Village, jusqu'au haut de la cour du Club des Jeunes. La rue Haute sera maintenue en réseau aérien. Un poteau sera remplacé et déplacé au-dessus du Club des Jeunes. Un poteau sera installé au début de la rue Haute, côté rue des Marches, permettant aussi de sécuriser les alimentations des habitations.

Cela va permettre de sécuriser l'alimentation en remplaçant 4 câbles de fils nus par un seul fil torsadé tout le long de la rue Haute. Les câbles traversant la route départementale des deux côtés seront enfouis supprimant ainsi de nombreux câbles.

Le réseau téléphonique ne sera pas touché. L'éclairage public sera remis en état à cette occasion (un candélabre ne peut être réparé actuellement car le camion nacelle ne peut pas y accéder).

Une réunion de quartier sera organisée pour expliquer la programmation des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette réalisation.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de renforcer le réseau électrique rue Haute en enfouissant les réseaux.

Cette sécurisation va être réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) en aérien parce que la nature des sols ne permet pas l'enfouissement des réseaux.

Madame le Maire présente le projet proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DONNE un accord de principe pour la réalisation des travaux de sécurisation des réseaux électriques rue Haute par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Madame LE CORNEC Josiane arrive, prend part à la séance à 20 h 45 et annule le pouvoir donné à Madame BERGEOT Marie-Annette.

## 6) 2019\_006 – Informatique : Consultation pour renouvellement du matériel

Le marché actuel de location des ordinateurs arrive à échéance fin mars 2019. Une consultation doit être lancée. Le cahier des charges transmis servira de base pour cette consultation à effectuer pour attribution lors de la prochaine réunion du conseil.

Le montant actuel de location est de 477,00 € /trimestre complété par un contrat de maintenance de 504,00 € annuel.

### Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les contrats de location de matériel informatique arrivent à leur terme le 31 mars 2019.

Puis, il présente le projet de cahier des charges pour lancer une consultation de prestataires informatiques sous forme de marché de fourniture passé selon la procédure adaptée (en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics) pour renouveler le matériel existant afin d'obtenir une meilleure performance technologique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer une nouvelle consultation de prestataires pour la location de matériel informatique.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## 7) Logements de la Résidence Monteny

Madame le Maire présente un état d'avancement du dossier des logements de la Résidence Monteny.

L'éclairage public est réparé et programmé.

Un second devis a été obtenu pour la mise en conformité électrique.

Ce qui reste à traiter, c'est principalement la gestion du réseau de gaz. Madame le Maire a sollicité le Ministère des Armées pour obtenir des documents sur le contrôle du réseau de gaz. Un document vient d'être transmis. Il pourra servir de base pour le futur exploitant.

Les attentes exprimées lors de la réunion du dernier Conseil Municipal ont été transmises au Cabinet d'immobilier. L'engagement sur la location ne bloque pas pour une vente éventuelle et l'option vente peut-être intégrée, si nécessaire.

Un contact a été pris par Madame le Maire avec une banque pour une ligne de trésorerie. Cela est envisageable.



Le prévisionnel a été mis à jour en fonction des dernières informations. Ce point sera traité lors des réunions de travail du Conseil Municipal prévues avant la présentation du budget et, si possible, traité lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal (mars de préférence).

## **8) 2019\_007 – Budget annexe Eau : Présentation et vote du budget 2019**

Le transfert des compétences eau et assainissement se fait petit à petit.

Les aspects financiers avancent bien.

Sur les aspects techniques, il y a peu d'informations et la commune gère toujours le quotidien du réseau d'assainissement en attente d'informations sur la reprise de compétence.

En complément des sollicitations directes et par mail, un courrier a été adressé à la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) pour demander une visibilité sur la reprise technique de la gestion du réseau d'assainissement et des rencontres afin de structurer les échanges avec la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) sur la gestion du réseau d'eau potable. Une date de réunion a été proposée.

Le budget prévisionnel annexe pour la gestion du service d'eau potable a été réalisé. Il est très simple et ne porte que sur l'exploitation du réseau d'eau potable. Le budget d'investissement sur l'eau potable et le budget complet sur l'assainissement sont gérés par la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) maintenant.

Les achats d'eau au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée du Lys (SIVOM de la Vallée du Lys) et les redevances sont gérés par la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).

La Commune assurera la facturation du service qui sera retransmise à la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) remboursera la Commune de l'ensemble des frais au réel, incluant la mise à disposition du personnel de la commune et des véhicules.

Le fait de maintenir la facturation par la commune, non assujetti à la TVA, permet d'éviter une augmentation du prix de l'eau de 5 % pour les abonnés.

La Commune de Villaines-les-Rochers étant la seule en régie à la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI), le tarif de l'eau n'aura pas à être harmonisé et va, de ce fait, rester stable. Les évolutions de tarifs potentielles ultérieures seront décidées par le Conseil Communautaire maintenant.

### **Délibération**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE, par chapitres, le budget primitif du Budget Annexe Eau 2019, présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement 148 000,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Informations diverses :**

#### Agent Technique

Le recrutement de l'Agent Technique en charge des réseaux assuré par Madame le Maire et Madame ORY Fabienne avance. De nombreux CV ont été reçus et plusieurs candidats vus en entretien. L'objectif est d'assurer un recouvrement entre le remplaçant et le fontainier de 15 jours si possible.

#### PNR Loire-Anjou-Touraine

Monsieur BRUYANT François fait part des évolutions possibles de contribution au Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNR Loire-Anjou-Touraine). Elle évoluerait de 5 centimes par habitant (1,00 € à 1,05 €). Le Conseil Municipal émet un avis de principe positif.

#### Projet d'aménagement de la place de la Mairie

Madame JAULIN Brigitte et Madame le Maire travaillent avec le Service Technique sur le projet d'aménagement de la place de la Mairie.

L'étude sur l'éclairage public réalisée par l'Entreprise INEO a été présentée et a permis d'adapter le plan d'aménagement. Le poteau ciment sera remplacé par un mât. L'ensemble des éclairages sera sous forme de lanternes à 4 pans avec lampes LED couleur jaune. Une lanterne sera apposée sur le bâtiment ancien de la Salle Polyvalente et une autre sur l'ancien Bureau de Poste. Cet éclairage respecte les règles liées à la sécurisation de déplacement des piétons, l'éclairage des places « Handicapés », ... et permettra d'assurer un éclairage suffisant pour les personnes sortant des activités ou des soirées à la Salle Polyvalente.

Une rencontre avec les Architectes des Bâtiments de France et l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) va être organisée pour avancer sur le projet.

#### Bulletin municipal 2019

Madame BERON Céline fait part de l'avancement de la rédaction du bulletin municipal 2019. Les réunions ont lieu tous les lundis à 20 h 30.

#### Equipement téléphonique

Le nouvel équipement téléphonique est mis en place. Il permet à la personne de l'Agence Postale Communale (APC) de prendre le téléphone de la mairie le samedi matin.

L'équipement permet d'organiser des réunions téléphoniques et va permettre de

réaliser des économies significatives sur ce poste en 2019.

### Salles communales

Le nombre d'activités proposées sur la commune est en augmentation. Les salles communales sont de plus en plus utilisées et la salle de l'ancienne bibliothèque est ouverte aux activités associatives en plus des créneaux pour les animations de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV).

Leur dénomination n'est pas lisible. Il est proposé au Conseil Municipal de donner un nom aux salles en sollicitant les habitants sur des propositions de noms par les supports de communication habituels.

### Les sentiers pédestres

Les sentiers pédestres sont en cours de réexamen avec la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI). Des noms sont également à donner aux sentiers. Toutes les propositions sont les bienvenues.

### Cahier de doléances

Lors de rencontres avec les habitants, plusieurs ont exprimé leur souhait d'un cahier de doléances. Un recueil des doléances est effectué depuis le début de l'année. Deux doléances ont déjà été déposées. Toutes les doléances déposées seront transmises dans le cadre du Grand Débat.

### La fibre optique

La Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) travaille avec le Conseil Département d'Indre-et-Loire et le Syndicat Mixte qui déploie la fibre optique sur un projet de WI-FI gratuite à vocation touristique.

La Commune de Villaines-les-Rochers a été identifiée dans ce cadre comme site touristique à équiper. La proposition standard est de 10 bornes ce qui est trop pour notre village.

La Commune a déjà effectué une étude sur l'équipement en bornes WI-FI à vocation touristique et communale (intégrant la Salle Polyvalente et des salles associatives) en 2018. Deux bornes WI-FI suffisent.

Cette limitation permettrait de rendre le projet accessible au niveau financier.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour examiner l'équipement en WI-FI gratuite dans une limite correspondant au véritable besoin de la commune et gérable financièrement.

### Projet de « Village des Marques »

La Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) a transmis un projet de motion pour soutenir le projet de « Village des Marques » de la Communauté des

Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI). Le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre ce sujet à l'ordre du jour.

### Tracteur

Le tracteur est arrivé.

### Réunions du Conseil Municipal

Les dates des réunions du Conseil Municipal 2019 sont remises. Une première réunion de travail du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de 2019 aura lieu le 18 février 2019.

### Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV)

Le renouvellement pour 3 ans de la convention entre la Communauté des Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et la Commune sur la gestion de l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV) a été validé en réunion de Bureau Communautaire de décembre 2018.

Actuellement, il n'y a pas d'emploi qui gère l'Espace Culturel Osier Vannerie (ECOV).

Les visites de groupe de ce début d'année sont gérées par Monsieur BEAUSSEIN Paul, Madame GIRAULT Florence et Madame BERGEOT Marie-Annette avec l'aide des vanniers.

Ponctuellement, si besoin est, une personne pourra être embauchée par un groupement d'employeur. Le recrutement pour la saison est à préparer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.